

Fiche explicative de la mesure

0020_12 - Amélioration de la collecte des eaux usées

Objet	Rénovation, extension, réhabilitation, reconstruction de réseaux d'égouttage afin d'améliorer le transfert des eaux usées des habitations vers les stations d'épuration	
Motivation	<p>La SPGE a mis au point un système d'aide au financement des travaux d'égouttage communaux en zone d'assainissement collectif au travers d'un contrat d'égouttage conclu entre la commune, l'OAA la SPGE et la Région wallonne.</p> <p>Dans ce cadre, la SPGE préfinance l'entièreté des travaux et prend en charge les frais annexes tels que honoraires, essais géotechniques, mission de coordination sécurité santé, ... représentant +/- 20% du coût des travaux.</p> <p>La commune s'engage à participer aux investissements en souscrivant des parts bénéficiaires sans droit de vote dans le capital de l'OAA. Cette participation est fixée à 42% (taux de base). Une modulation (de 42 à 80% maximum) peut être appliquée en fonction de la densité d'habitat existant le long du tronçon d'égout.</p> <p>L'organisme d'assainissement agréé dispose de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la conception et la réalisation des travaux.</p> <p>La commune reste responsable de la gestion et de l'entretien courants (gestion des raccordements particuliers, nettoyage, curage ou dégagement de tampons, ...) des égouts posés.</p> <p>Sauf exceptions, les travaux d'égouttage restent d'initiatives communales, sur base de priorités données par la SPGE, dans le cadre de programmes d'investissements communaux (PIC) regroupant divers travaux communaux subsidiés par la Région wallonne.</p>	
Mise en œuvre	<p>La SPGE est tenue de prévoir les montants maximum de travaux d'égouttage qu'elle peut accepter de financer afin de respecter son plan financier et limiter l'augmentation du coût-vérité assainissement qui y est lié.</p> <p>A l'instar des ouvrages d'assainissement, priorité sera donnée aux travaux situés dans des masses d'eau définies comme prioritaires dans le cadre des objectifs de la DCE.</p>	
Etapes		Calendrier prévisionnel
	1	Programme d'investissement communal (PIC) 2013-2016
	2	PIC 2017-2018
	3	PIC 2019-2022
Opérateur	Société publique de gestion de l'eau (SPGE)	
Partenaires associés	<ul style="list-style-type: none"> - Communes à l'initiative des travaux de collecte et "co-financier". - Organismes d'assainissement agréés à qui la SPGE délègue sa maîtrise d'ouvrage. 	
Impact attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre plus efficient la collecte des eaux usées domestiques en assainissement collectif, avec priorité donnée aux masses d'eau où la collecte des eaux usées a été identifiée comme pouvant être source de la non-atteinte du bon état. - Diminuer les rejets d'eaux usées qui se font encore directement dans un fossé, en eau de surface ou par infiltration dans le sol. - Amélioration "diffuse" des masses d'eau. 	



Wallonie



Service public
de Wallonie

Deuxièmes Plans de gestion

Programme de mesures



Zone(s) concernée(s)	Toutes zones d'assainissement collectif au PASH
Coût global	259 millions € HTVA (études, travaux et autres frais)
Source du financement	- L'ensemble des contributeurs au coût-vérité assainissement de l'eau - CVA - Les communes à concurrence de +/- 87 millions HTVA via prise de participation

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0020_12	Base	Générale	Echelle d'application	Masse d'eau
District	ESCAUT	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Dendre	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	DE01R				
	DE02R				
	DE03R				
	DE05R				
	DE07R				
	DE09R				
	DE10R				
Sous-bassin	Dyle-Gette	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	DG06R				
	DG10R				
Sous-bassin	Escaut-Lys	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	EL01C				
	EL06R				
	EL07R				
	EL18R				
Sous-bassin	Haine	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	HN02R				
	HN03R				
	HN06R				
	HN14R				
	HN15R				
Sous-bassin	Senne	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	SN01R				
	SN02R				
	SN05R				
	SN08R				
	SN12R				

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0020_12	Base	Générale	Echelle d'application	Masse d'eau
District	MEUSE	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Amblève	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	AM06R				
	AM10R				
	AM14R				
Sous-bassin	Lesse	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	LE22R				
	LE29R				
Sous-bassin	Meuse amont	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	MM18R				
	MM21R				
	MM23R				
	MM26R				
	MM29R				
	MM30R				
	MM31R				
	MM34R				
Sous-bassin	Meuse aval	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	MV06R				
	MV09R				
	MV14R				
	MV17R				
	MV21R				
	MV22R				
	MV25R				
	MV26R				
	MV35R				
Sous-bassin	Ourthe	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	OU03R				
	OU06R				
	OU17R				
	OU21R				
	OU22R				
Sous-bassin	Sambre	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12
	SA08R				
	SA13R				
	SA21R				
	SA27R				

Sous-bassin Semois Chiers

Masses d'eau de surface concernées par la mesure 0020 12

SC02R

SC06R

SC08R

SC09R

SC20R

SC22R

SC23R

SC28R

SC37R

SC38R

Sous-bassin Vesdre

Masses d'eau de surface concernées par la mesure 0020 12

VE13R

VE17R

VE18R

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0020_12	Base	Générale	Echelle d'application	Masse d'eau
District	RHIN	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Moselle	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12

ML03R

ML05R

ML07R

ML08R

ML11R

ML12R

ML13R

ML14R

ML15R

ML16R

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0020_12	Base	Générale	Echelle d'application	Masse d'eau
District	SEINE	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Oise	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0020 12

OS01R